

# Campagne de recrutement des résidents, rentrée 2018.

## Titulaires de la fonction publique

### Informations générales sur le recrutement des résidents :

<http://www.aefe.fr/personnels/recrutement-des-residents/procedures-et-calendriers>

[https://recrutement.aefe.fr/residents/Docs/ManuelUtilisateur\\_Candidat.pdf](https://recrutement.aefe.fr/residents/Docs/ManuelUtilisateur_Candidat.pdf)

### Candidature :

- Dossier de candidature à saisir sur la plateforme informatique de l'AEFE :  
<http://recrutement.aefe.fr/residents/>

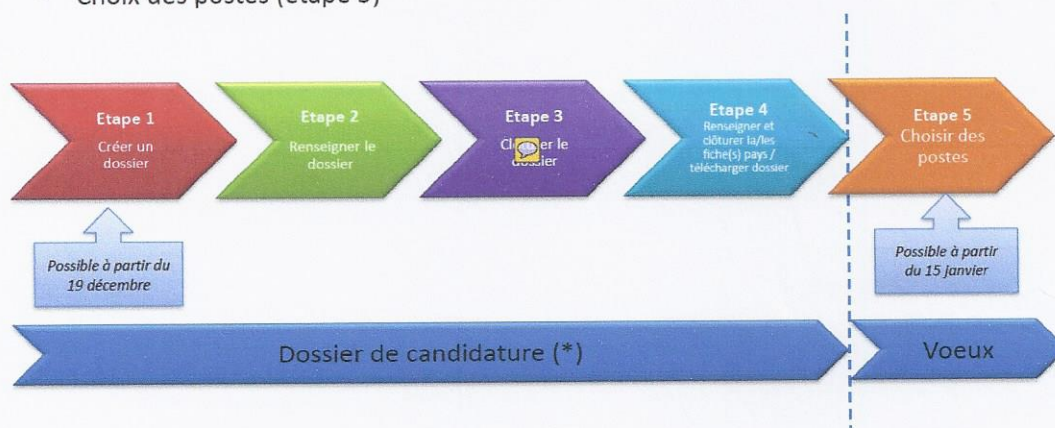
Attention, saisie à partir du 18 décembre 2017



## Processus de candidature

Le processus de candidature à un poste de résident AEFÉ comporte 2 phases :

- Constitution du dossier de candidatures (étapes 1 à 4)
- Choix des postes (étape 5)



(\*) Le dossier de candidature peut être constitué dès le 15 décembre, avant la parution des postes prévue le 15 janvier

- Le dossier de candidature, une fois signé, devra être transmis à chaque établissement concerné avec la totalité des pièces justificatives (rapports d'inspection, notations, diplômes, stages, habilitations...), à partir du 18 décembre 2017 et jusqu'au 05 février 2018 minuit.

**La Consultation des dossiers par les représentants syndicaux aura lieu le lundi 5 mars 2018 de 8h00 à 11h00.**

**La CCPL aura lieu le lundi 5 mars 2018 à 11h00.**